



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 3 octobre 2022

début : 16h00

| | |
|--------------|---|
| Présidence : | M. Patrick Emery, Syndic |
| Municipaux : | Mme Sonia Hugentobler, vice-syndique et Mme Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat |

Demandes de soutien

de verser un soutien financier :

- au comité d'organisation de la Fête cantonale Gym en Folie 2023 qui aura lieu en juin 2023 à Oron et Savigny ;
- au comité d'organisation de la 116^e assemblée de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers qui se tiendra en mai 2023 à la Vallée de Joux.

Abbayes

de valider le principe qu'à chaque fête de l'Abbaye dans les 3 villages de la Commune, un montant forfaitaire soit automatiquement versé aux organisateurs de la fête.

Pocama

de valider les demandes suivantes :

N°1865259 remplie par Lausanne Footgolf Club à Lausanne pour leur repas de soutien qui aura lieu le 5 novembre 2022 dans la Grande salle de Mézières.

N°1876635 remplie par la Compagnie La Marelle pour leur théâtre itinérant qui se tiendra dans la Grande salle de Carrouge le 30 novembre 2022.

N°1866421 remplie par la Société de Gym de Mézières pour leurs soirées annuelles qui auront lieu les 26 et 27 novembre 2022 dans la Grande salle de Mézières.

N°1869132 remplie par la Fondation Tour de Romandie, pour la course cycliste internationale qui transitera par la Commune le 7 octobre 2022.

CAMAC 214001 / Nordmann

vu la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau.

CAMAC 216107 / Rankl Sherpa

vu la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour la création de 2 velux et le remplacement d'un velux et d'une tabatière.

CAMAC 193477 / Hoxhaj

se basant sur l'art. 118 de la LATC, d'accepter de prolonger d'une année le permis de construire.

CAMAC 197121 et 203778 / Gloor

dès la remise des documents usuels, de délivrer les permis d'utiliser le fenil.

Parcelle N°53

de délivrer une autorisation municipale dans le cadre de la transformation d'une véranda non chauffée en une véranda chauffée avec installation d'une cheminée. Tous les voisins parcellaires ont donné leur accord.

Parcelle N°2064

de délivrer une autorisation municipale pour l'installation d'une pergola, selon plan remis. Tous les voisins parcellaires ont donné leur accord.

Parcelle N°4197

de permettre au propriétaire de la parcelle d'entreposer du bois au dos du cabanon à poubelles communal.

Groupement des chauffeurs bénévoles Oron-Mézières-Savigny-Forel

de mettre l'information sur le site internet communal qu'ils recherchent activement de nouveaux membres.

Fouilles FTTH

d'autoriser Cablex SA à réaliser une fouille FTTH :

- au chemin de la Louchyre et chemin du Marais à Carrouge, selon plan remis, du 5 au 21 octobre 2022 ;
- au chemin des Oiseaux et route du Mottey à Carrouge, selon plan remis, du 5 au 21 octobre 2022.

Romande Energie

de les autoriser à traverser le domaine public communal à deux endroits, selon plans remis, sur les DP communaux 129 et 142, dans le cadre de la suppression de la ligne aérienne moyenne tension entre Ferlens et le Borgeau.

Bancs de marché

de mettre gracieusement à la disposition des Ateliers de réhabilitation du CHUV des bancs de marché dans le cadre du marché de Noël au sein des Ateliers protégés sur le site de Cery, le mardi 20 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire  Valérie Pasteris



⇒ *prochaine séance municipale le 10 octobre 2022*